



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Cedric LEUTWYLER
Tél : +33 4 79 75 51 77
Courriel : cedric.leutwyler@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 10/03/2023

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté d'agglomération :
CA ARLYSERE (n° de SIRET 20006899700010)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2022 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 le montant de 116 764,92 € est attribué au bénéfice de la communauté d'agglomération au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 104 495,64 € pour les dépenses de fonctionnement et à 611 487,77 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1) .

Après contrôle, il n'a pas été retiré de dépenses lors du calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité
Nathalie TOCHON

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CA ARLYSERE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CA ARLYSERE	368 899,72 €	59 829,37 €
dont dépenses d'investissement	307 510,28 €	50 443,97 €
2188 Autres immobilisations corporelles	176 462,69 €	28 946,94 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	3 785,54 €	620,98 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	11 518,43 €	1 889,48 €
2313 Constructions	113 655,10 €	18 643,97 €
2184 Mobilier	2 088,52 €	342,60 €
dont dépenses de fonctionnement	61 389,44 €	9 385,40 €
615221 Bâtiments publics	33 566,78 €	5 506,30 €
615232 Réseaux	15 723,06 €	2 579,21 €
615231 Voieries	5 760,00 €	944,87 €
6512 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	6 339,60 €	355,02 €
Budget annexe : TRANSPORTS ARLYSERE	67 354,44 €	11 048,82 €
dont dépenses d'investissement	67 354,44 €	11 048,82 €
2182 Matériel de transport	21 534,20 €	3 532,47 €
2156 Matériel de transport d'exploitation	45 820,24 €	7 516,35 €
Budget annexe : EQUIPEMENTS AQUATIQUES ARLYSERE	33 102,15 €	5 430,07 €
dont dépenses d'investissement	30 679,86 €	5 032,71 €
2188 Autres immobilisations corporelles	11 154,66 €	1 829,80 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	19 525,20 €	3 202,91 €
dont dépenses de fonctionnement	2 422,29 €	397,36 €
615221 Bâtiments publics	2 422,29 €	397,36 €
Budget annexe : ASSAINISSEMENT ARLYSERE	242 275,90 €	39 742,89 €
dont dépenses d'investissement	205 943,19 €	33 782,91 €
21532 Réseaux d'assainissement	104 781,56 €	17 188,36 €
2315 Installations matériels et outillage techniques	87 755,16 €	14 395,35 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	13 406,47 €	2 199,20 €
dont dépenses de fonctionnement	36 332,71 €	5 959,98 €
61523 Réseaux	36 002,71 €	5 905,85 €
61521 Bâtiments publics	330,00 €	54,13 €
Budget annexe : AERODROME D'ALBERTVILLE CA ARLYSERE	4 351,20 €	713,77 €
dont dépenses de fonctionnement	4 351,20 €	713,77 €
615231 Voieries	4 351,20 €	713,77 €
TOTAL	715 983,41 €	116 764,92 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CA ARLYSERE	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CA ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : TRANSPORTS ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EQUIPEMENTS AQUATIQUES ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASSAINISSEMENT ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : AERODROME D'ALBERTVILLE CA ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CA ARLYSERE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CA ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : TRANSPORTS ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EQUIPEMENTS AQUATIQUES ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASSAINISSEMENT ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : AERODROME D'ALBERTVILLE CA ARLYSERE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CA ARLYSERE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CA ARLYSERE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : TRANSPORTS ARLYSERE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EQUIPEMENTS AQUATIQUES ARLYSERE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASSAINISSEMENT ARLYSERE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : AERODROME D'ALBERTVILLE CA ARLYSERE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 10/03/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CA ARLYSERE		Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CA ARLYSERE		10 332,53 €
dont dépenses d'investissement		7 992,00 €
2313 Constructions		7 992,00 €
Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)		7 992,00 €
3899-1 - SIT 1 SERRURERIE MARCOT SERRURERIE		7 992,00 €
dont dépenses de fonctionnement		2 340,53 €
6512 Droits d'utilisation – Informatique en nuage		810,84 €
Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)		810,84 €
3561-1 - ZOOM SEPT 2022		167,88 €
3562-1 - ZOOM OCT 2022		167,88 €
3563-1 - HIWIT RENOUVELEMENT		80,40 €
3869-1 - VIMEO		226,80 €
4212-1 - ZOOM DEC 2022		167,88 €
615221 Bâtiments publics		1 529,69 €
Etat déclaratif : dépenses ayant fait l'objet d'un transfert de droit à déduction (R. 1615-2)		1 529,69 €
4155-1 - MAINTENANCE SOLAIRE LANARO		696,10 €
4432-1 - MAINT MAZOT ACOMPTE No45 DU 04/01/2023 IDEX ENERGIES EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALL		833,59 €
Budget annexe : TRANSPORTS ARLYSERE		524,76 €
dont dépenses d'investissement		524,76 €
2182 Matériel de transport		524,76 €
Dépense(s) dont une partie n'est pas grevée de TVA		524,76 €
172-1 DUSTER PRESTIGE (FW-952-ZT) TRANS'BEAUFORTAIN		524,76 €
Budget annexe : EQUIPEMENTS AQUATIQUES ARLYSERE		2 812,00 €
dont dépenses d'investissement		2 812,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles		2 812,00 €
Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)		2 812,00 €
899-1 - HABILLAGE EN TOLE DU BANDEAU DE LA BALNE		2 812,00 €
Budget annexe : ASSAINISSEMENT ARLYSERE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : AERODROME D'ALBERTVILLE CA ARLYSERE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		13 669,29 €